

## *Le plan d'intervention*

### 1) Qu'est-ce qu'un plan d'intervention?

**Réponse :** Il consiste en une planification d'actions coordonnées qui sont établies au sein d'une démarche où tous les gens concernés travaillent en équipe. Il s'inscrit dans un processus dynamique et continu d'aide à l'élève qui se réalise pour lui et avec lui. Il prend appui sur une vision qui tient compte de toutes les sphères de vie (sociale, personnelle, familiale, scolaire) de l'élève et est mis en oeuvre selon une approche de solution (cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, p. 22).

### 2) Pourquoi est-il nécessaire de faire un plan d'intervention?

**Réponse :** Le plan d'intervention est un outil de concertation et de coordination afin d'aider l'élève qui, parce qu'il est handicapé ou qu'il éprouve des difficultés, a besoin d'interventions adaptées pour progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à sa réussite.

### 3) Qui participe au plan d'intervention? Quels sont leurs rôles et responsabilités?

**Réponse :** La Loi sur l'instruction publique précise que le plan d'intervention est établi par le directeur de l'école et qu'il doit être élaboré avec l'aide des parents de l'élève, de l'élève lui-même et du personnel qui lui dispense des services.

Le directeur doit s'assurer que tous les participants jouent leur rôle dans la poursuite d'un objectif commun : le bien de l'élève (cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, p. 28).

L'élève et ses parents sont toujours placés au coeur de la rencontre portant sur le plan d'intervention et leur participation active est essentielle. Les parents doivent être considérés comme de vrais partenaires. L'élève peut faire des choix au sujet des décisions qui le concernent dans la mesure de ses capacités (cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, p. 29).

L'enseignant doit y jouer un rôle primordial et faire en sorte que les interventions suggérées soient bien intégrées dans la dynamique de sa classe et en lien avec le suivi pédagogique de l'élève concerné. Il

travaille activement à aider l'élève à atteindre les objectifs l'amenant à mieux réussir (cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, p. 29).

Les personnels professionnel et, de soutien peuvent apporter un éclairage différent car, en raison de leur formation et de la nature de leur tâche dans l'école ou à l'extérieur, ils ont un certain recul ainsi qu'une panoplie d'outils qui peuvent être utiles dans la résolution des problèmes vécus (cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention, p. 29).

Les professionnels externes offrant une aide à l'élève peuvent participer au plan d'intervention et peuvent également apporter un éclairage différent par leur formation et leur implication auprès de l'enfant et de sa famille.

**4) Je suis invité à un plan d'intervention; comment cette rencontre se déroulera-t-elle?**

**Réponse :** Sous forme de discussion autour d'une table, les personnes concernées par le plan d'intervention (parents, élève, enseignant, direction, intervenant) mettront leurs observations en commun en ce qui a trait aux forces, aux besoins et aux limites de l'enfant. Parmi les besoins identifiés, l'équipe (parents, élève, enseignant, direction, intervenant) déterminera les besoins les plus urgents et décidera des objectifs et moyens à mettre en place pour répondre à ces besoins.

**5) À quoi sert le plan d'intervention?**

**Réponse :** Comme mentionné précédemment, le plan d'intervention sert à mettre nos observations en commun afin de déterminer les besoins prioritaires de l'enfant et à trouver des façons de répondre à ses besoins. C'est un outil précieux pour accompagner votre enfant dans son cheminement scolaire.

**6) Y aura-t-il seulement une rencontre?**

**Réponse :** Le plan d'intervention est un processus continu. Il se peut fort bien qu'il y ait plus qu'une rencontre : une rencontre en début d'année (rencontre de plan d'intervention) et une autre en fin d'année (révision du plan d'intervention) par exemple.

Entre les rencontres, chacun assure le suivi des moyens qui ont été déterminés lors de la rencontre et réajuste

ces moyens au besoin. Il est nécessaire de noter les progrès et les difficultés de l'enfant et d'assurer le suivi et la communication école-maison. Lors de la rencontre de révision du plan d'intervention, l'équipe voit à maintenir ou modifier certains éléments du plan d'intervention selon la nouvelle situation de l'enfant. C'est un moment pour le parent de transmettre de l'information au sujet de son enfant.

Pour en savoir davantage, vous pouvez vous rendre au :

[www.mels.gouv.qc.ca/dassc/](http://www.mels.gouv.qc.ca/dassc/)

Cliquez sur « direction de l'adaptation scolaire », ensuite sur « orientations et encadrements » et finalement sur « cadres de référence » pour accéder au document complet sur le **cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention**.

**7)** Notre présence en tant que parents est-elle obligatoire?

**Réponse :** Votre présence n'est pas obligatoire. Elle est toutefois souhaitable puisqu'elle concerne votre enfant et que vous êtes les premiers responsables de ce dernier. Votre présence est un facteur de motivation important pour votre enfant. Il est souhaitable que les deux parents soient présents.

**8)** Qu'arrivera-t-il si nous ne nous présentons pas à la rencontre ?

**Réponse :** Il est important d'aviser les intervenants scolaires de la raison de votre empêchement à participer au plan d'intervention. Si vous avez de la difficulté à vous libérer de votre travail, la direction de l'école de votre enfant pourra vous remettre un billet pour motiver votre absence. N'hésitez pas à en faire la demande.

**9)** Quelles sont les conditions gagnantes à la réussite du plan d'intervention ?

**Réponse :**

- La présence des deux parents à la rencontre;
- L'implication active des deux parents (accompagner son enfant dans le cheminement scolaire en l'encourageant par exemple) et de l'ensemble des participants, et avoir des objectifs communs, partagés;
- La bonne communication école-maison;
- L'implication de l'enfant (l'enfant est motivé et utilise les moyens qu'on lui enseigne pour l'aider);
- L'enseignant, les intervenants et les parents notent les progrès et difficultés de l'enfant;
- L'enseignant, les intervenants et les parents ajustent les moyens selon les besoins de l'enfant;
- Voir le plan d'intervention comme un processus continu dans le temps et non pas seulement comme une ou deux rencontres;
- Miser sur les forces de l'enfant;
- Transmettre les informations lors du passage du primaire au secondaire afin d'assurer un suivi.

Autre lien intéressant :

<http://www.csdm.qc.ca/sassoc/referentielEHDAA/index.htm>

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser aux intervenants qui travaillent auprès de votre enfant. Ils pourront répondre à vos questions ou vous diriger vers d'autres personnes ressources.

Vous pouvez également consulter l'ensemble des documents disponibles à l'intention des parents ayant des enfants vivant des difficultés. Ces documents sont disponibles à l'école que fréquente votre enfant. Informez-vous auprès de son enseignant ou auprès de la direction.

